

LETTRE DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II AUX RESPONSABLES NATIONAUX DES « ÉQUIPES NOTRE-DAME »

À Monsieur et Madame Gérard de Roberty Responsables nationaux des Équipes Notre-Dame

- 1. Le 8 décembre prochain, les Équipes Notre-Dame, fondées en 1937 par le Père Henri Caffarel, fêteront le cinquantième anniversaire de la promulgation de leur charte. En cette heureuse circonstance, me souvenant de la haute figure du fondateur de votre mouvement, je m'unis volontiers par la pensée et la prière à l'action de grâce des couples et des familles venus de France, du Luxembourg et de Suisse, rejoints par des délégués de cinquante-trois pays, pour participer aux célébrations qui auront lieu à Paris. Je me réjouis vivement de ce rassemblement, qui montre la vitalité des Équipes Notre-Dame et leur présence dans tous les continents.
- 2. La démarche de votre mouvement est une école de vie personnelle et de vie conjugale et familiale. Le sacrement de mariage, signe de l'alliance entre Dieu et son peuple, entre le Christ et son Église, est à la fois un chemin de sainteté (*Lumen gentium*, n. 11; cf. n. 41), un service de la vie (cf. *Evangelium vitæ*, n. 93) et le lieu du témoignage essentiel des conjoints. La mission primordiale du couple chrétien consiste à vivre pleinement les exigences de l'union : « l'indissolubilité et la fidélité dans la donation réciproque définitive » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1643) et l'ouverture à la fécondité, pour être « les témoins de ce mystère de charité que le Seigneur a révélé au monde par sa mort et sa résurrection (cf. *Ep* 5, 25-27) » (*Gaudium et spes*, n. 52). Les « équipiers » prennent « conscience de leur mission de "paternité responsable" », qui comporte surtout un « profond rapport avec l'ordre moral objectif, établi par Dieu, et dont la conscience droite est la fidèle interprète » (Paul VI, *Humanæ vitæ*, n. 10). Les époux découvrent enfin que, dans leur mariage, « c'est le mystère pascal de mort et de résurrection qui s'accomplit » (Paul VI, *Allocution aux Équipes Notre-Dame*, 4 mai 1970, n. 16); car, par les progrès de la vie morale, chacun est peu à peu purifié et, dans le don et le sacrifice de soi, comme dans les inévitables difficultés qui peuvent éprouver l'amour conjugal, le couple et la famille s'édifient et

s'affermissent. Dans l'Église, la communauté familiale réalise qu'elle est une petite Église, composée de pécheurs pardonnés, qui marchent sur la voie de la sainteté, grâce au soutien de ceux que le Seigneur a réunis dans un même foyer.

- 3. Les couples qui participent à un mouvement comme les Équipes Notre-Dame ont à cœur de prendre des moyens particuliers pour affermir le « oui » de leur engagement et pour vivre leur amour, avec l'aide d'autres couples. Au cours des rencontres, les « équipiers » ont la possibilité de parfaire leur formation humaine et chrétienne, et de partager ce qui constitue leur vie conjugale et familiale, dans le respect de l'intimité de chaque foyer. Ils rendent grâce pour le chemin parcouru et demandent l'assistance du Seigneur. Ils reçoivent un nouvel élan pour l'avenir et ils sont soutenus pour dépasser les difficultés et les inévitables tensions de la vie quotidienne. Les couples chrétiens ont aussi un devoir missionnaire et un devoir d'aide envers les autres couples, auxquels ils souhaitent légitimement communiquer leur expérience et manifester que le Christ est la source de toute vie conjugale. « Ainsi vient s'insérer dans le vaste cadre de la vocation des laïcs une nouvelle et très remarquable forme de l'apostolat du semblable par le semblable; ce sont les foyers eux-mêmes qui se font apôtres et guides d'autres foyers » (Paul VI, Humanæ vitæ, n. 26).
- 4. Les rencontres régulières d'une équipe conduisent chacun à prendre des engagements personnels et conjugaux, pour la pleine réalisation de sa vocation propre et pour l'affermissement du foyer. En favorisant le sens de l'écoute et de l'accueil afin d'entretenir et de faire grandir l'amour au sein du couple, le mouvement propose opportunément aux conjoints le « devoir de s'asseoir ». Dans leur dialogue confiant, les époux peuvent rendre compte de leur amour, sans vouloir juger l'autre et sans peur d'être jugés eux-mêmes, dans un souci légitime de transparence intérieure et dans un esprit de tendresse affectueuse et de pardon, propices à l'échange et à l'épanouissement des personnes, et source de bonheur. Ainsi se manifeste concrètement la responsabilité conjugale, que chacun reçoit dans le sacrement : prendre soin de l'autre et « être l'un pour l'autre et pour les enfants les témoins de la foi et de l'amour du Christ » (<u>Lumen gentium</u>; n. 35). La communication qui ouvre à la communion profonde favorise la promotion des personnes.
- 5. Sans cesse renouvelés par le dialogue de l'amour qui permet des relations de qualité, les conjoints sont conduits à vivre dans la paix et dans la joie, et à exercer pleinement leurs responsabilités d'époux et de parents (cf. *Evangelium vitæ*, n. 92). Cela constitue un témoignage éloquent tout d'abord pour les enfants. L'éducation des jeunes passe à la fois par l'exemple donné d'un amour serein et vainqueur des difficultés, et par les nombreux enseignements qui peuvent être dispensés quotidiennement. Dans un monde qui a tendance à oublier le rôle de la famille, il faut rappeler sans cesse l'importance du foyer pour les enfants. À travers une vie familiale chaleureuse et ouverte à chacun, les jeunes peuvent franchir les différentes étapes de leur maturation humaine et spirituelle. En tant que lieu important de l'apostolat, « pour que la puissance de l'Évangile brille dans la vie familiale » (*Lumen gentium*, n. 35) et, par elle, dans le

monde, les familles doivent être aussi conscientes de leur part spéciale de responsabilité dans l'éveil des vocations et dans la formation des jeunes qui pensent au sacerdoce ou à la vie religieuse (cf. *Pastores dabo vobis*, n. 68, *Vita consecrata*, n. 107).

6. Ma prière rejoint également tous les foyers et les familles qui connaissent l'épreuve et qui font de multiples efforts pour sauver le lien qui les unit et pour éduquer leurs enfants. Puissent-ils trouver dans l'Église des couples proches d'eux pour les aider ! De même, je confie au Seigneur ceux qui sont séparés, divorcés et divorcés remariés. Tout en accueillant dans la foi la conception authentique du mariage enseignée par l'Église, qu'ils acceptent de poursuivre leur vie chrétienne au sein de la communauté, pour leur croissance spirituelle, en cultivant un esprit de pardon et de pénitence, et d'exercer conjointement les responsabilités familiales, en particulier l'éducation des enfants (cf. *Familiaris consortio*, n.84) !

J'encourage les prêtres qui se rendent disponibles pour être les conseillers spirituels des Équipes Notre-Dame. Ils remplissent une mission sacerdotale éminente et, dans l'amitié partagée, ils trouvent un dynamisme renouvelé pour leur ministère. Je me réjouis aussi que des hommes mariés de votre mouvement aient accepté d'entendre l'appel de l'Église et soient devenus diacres permanents. Je tiens encore à évoquer le mouvement des Équipes Notre-Dame Jeunes, né il y a un peu plus de vingt ans. Il est un fruit de l'engagement de parents qui ont donné à leurs enfants le goût de la vie spirituelle, du partage fraternel et de la recherche de leur vocation authentique, grâce à l'aide d'autres chrétiens.

Puissent les membres des Équipes Notre-Dame poursuivre avec confiance et humilité leurs efforts, pour tendre à la perfection chrétienne dans la vie conjugale et familiale! Dans cet esprit, confiant toutes les équipes et leurs familles à l'intercession de Notre-Dame, je leur accorde de grand cœur une affectueuse Bénédiction apostolique.

Au Vatican, le 27 novembre 1997

IOANNES PAULUS II

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana